

LE PRÉSIDENT

Réf. : 259/12/PT/VP/FY

Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 19 juin 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Le quinquennat de Nicolas Sarkozy a été marqué par un profond déficit démocratique. Le dialogue social et le dialogue civil ont été malmenés par les pouvoirs publics. Les problèmes sociaux et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force. Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, ont été victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement.

Certains ont été sanctionnés pour leur refus d'être fichés au Fnaeg, d'autres pour avoir manifesté dans la rue, ou avoir fait preuve d'humanité envers des étrangers. Certains ont été poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin ont été sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à forces d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement.

Ces femmes, ces hommes ont fait l'objet de sanctions pénales, disciplinaires, se sont vus stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen était plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général. Elles et ils ont subi, pour reprendre la formule de François Mitterrand « la force injuste de la loi ».

La Ligue des droits de l'Homme est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit, au caractère proportionné des peines. C'est dans cet état d'esprit qu'elle se tourne vers vous, monsieur le Premier Ministre, pour vous demander de soumettre au Parlement une loi d'amnistie concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie et avant le 6 mai 2012.

Dans l'attente de décisions à venir concernant l'existence et l'usage de certains fichiers, l'amnistie devrait prévoir également le retrait des empreintes génétiques du Fnaeg, ainsi que l'ensemble des informations nominatives relatives aux délits amnistiés recueillies à l'occasion d'enquêtes et de procédures judiciaires et contenues dans le Stic. Les condamnations pour refus de prélèvements devraient également être amnistiées. Comment en effet, justifier que ces prélèvements, prévus à l'origine pour les délinquants sexuels, soient imposés aux syndicalistes et aux citoyens exerçant leur droit de manifester ?

Certes, l'amnistie n'est pas la justice et la loi exige de la rigueur. Mais cette mesure, loin d'apparaître comme un signe de faiblesse, manifesterait une volonté forte d'apaisement et une promesse de dialogue dont notre pays a grand besoin pour affronter les défis portés par la crise. Votre décision s'inscrirait dans la défense des libertés publiques et de l'équité, elle vaudrait investissement sur la démocratie.

En espérant que notre demande recueille votre attention, agréez, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Pierre Tartakowsky
Président de la Ligue des droits de l'Homme